

S'inscrire (ÉTAPE 2)

Dernière mise à jour : 05/07/2023

“

Merci de bien vouloir prendre connaissance des informations mises à votre disposition avant d'engager la démarche d'inscription en ligne.

En cas de doute sur votre statut d'inscription, les droits et/ou frais à régler, prenez contact avec le service Formation au 04.73.31.71.69 pour faire le point et vous inscrire en toute sérénité.

”

L'entrée en formation à l'INSPE se déroule en **deux temps** :

LA CANDIDATURE PUIS L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE.

Si vous n'avez pas candidaté et reçu un avis favorable pour votre candidature par le biais de la procédure proposée, vous ne pouvez pas vous inscrire.



1A - Procédure d'inscription et de réinscription - étapes à suivre

La procédure d'inscription administrative est entièrement dématérialisée.

Elle se déroule en ligne et comporte **3 étapes** :

1. **[Païement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus](https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-1)**(<https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-1>) (CVEC) **uniquement pour les étudiants en formation initiale et reprise d'études (en FC, pas de CVEC)**. Cette contribution est due chaque année par les étudiants préalablement à leur inscription à une formation initiale. Une fois faite, ces derniers peuvent entamer leur démarches administratif pour l'année scolaire ([mutuelle santé étudiante](https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/sante-securite-sociale-et-mutuelle-etudiante)(<https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/sante-securite-sociale-et-mutuelle-etudiante>), aide de la CAF, demande de bourse, logement Crous,...). Pour en savoir plus au sujet de la CVEC, connectez-vous sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>(<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>)
2. **[Inscription administrative](https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-2)**(<https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-2>) par internet
3. **[Dépôt des pièces justificatives](https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-3)**(<https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-3>)

1B - Procédure d'inscription et de réinscription - informations pratiques

Consultez les **informations pratiques, tutoriels vidéos, ressources** disponibles en fonction de votre profil d'inscription :

- [Vous êtes déjà étudiant](https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-2)(<https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-2>)
- [Vous êtes en reprise d'études / formation continue](https://inspe.uca.fr/formation/formation-professionnelle-continue)(<https://inspe.uca.fr/formation/formation-professionnelle-continue>)
- [Vous êtes étudiant international](https://inspe.uca.fr/venir-etudier-a-Inspe-clermont-auvergne/etudiants-internationaux)(<https://inspe.uca.fr/venir-etudier-a-Inspe-clermont-auvergne/etudiants-internationaux>)
- [Vous vous inscrivez en DAEU](https://inspe.uca.fr/formation/scolarité/sinscrire/inscription-administrative-en-ligne-pour-le-daeu)(<https://inspe.uca.fr/formation/scolarité/sinscrire/inscription-administrative-en-ligne-pour-le-daeu>)
- [Vous êtes en situation de handicap](https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etudiants-en-situation-de-handicap)(<https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etudiants-en-situation-de-handicap>)

- [Vous êtes concerné par une césure\(https://www.uca.fr/formation/periode-de-cesure\)](https://www.uca.fr/formation/periode-de-cesure)
- Vous entrez en licence Sciences de l'éducation
- Vous êtes fonctionnaire stagiaire - **Pour toute information, vous pouvez prendre contact avec le service Formation continue des personnels enseignants de l'académie : fc.inspe@uca.fr**

AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES :

[Pas à pas pour télécharger votre photo\(https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/ent-et-depot-de-la-photo-didentite\)](https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/ent-et-depot-de-la-photo-didentite)

[Guide ENT\(https://inspe.uca.fr/medias/fichier/guide-accueil-ent-fr_1626186168586-pdf?ID_FICHE=1012756&INLINE=FALSE\)](https://inspe.uca.fr/medias/fichier/guide-accueil-ent-fr_1626186168586-pdf?ID_FICHE=1012756&INLINE=FALSE)

Les questions fréquentes *MON MASTER*

[https://www.monmaster.gouv.fr/questions-frequentes-1\(https://www.monmaster.gouv.fr/questions-frequentes-1\)](https://www.monmaster.gouv.fr/questions-frequentes-1)

Le dépôt des pièces justificatives est exclusivement numérique.

Il n'est donc plus nécessaire de les envoyer par courrier ou de les présenter lors d'un passage au guichet. Pour déposer vos pièces justificatives, faire (ou consulter) vos choix pédagogiques, obtenir des infos sur votre compte ENT, un certificat de scolarité, ... cliquez sur "j'ai fait mon inscription".

[Déposez vos pièces justificatives\(https://inscription.uca.fr/home?section=003\)](https://inscription.uca.fr/home?section=003)

Attention :

Les sites d'inscription ne sont pas compatibles avec les mobiles et les tablettes, merci d'utiliser un ordinateur (Windows / Mac) et un navigateur tel que Firefox, Chrome ou Edge (Microsoft).
Vérifier les messages reçus dans les spams/indésirables.

[Nos services d'assistance - Hotline\(https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/nos-services-dassistance\)](https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/nos-services-dassistance)

En cas de difficulté, vous pouvez contacter la HOTLINE :

04 73 40 61 73 ou formulaire en ligne : <https://inscription-support.uca.fr/>

Cette hotline sera ouverte:

du mercredi 28 juin au jeudi 13 juillet inclus : 9h à 17h

du lundi 17 juillet au mardi 25 juillet inclus : 9h à 16h

du jeudi 17 août au vendredi 1er septembre inclus : 9h à 16h.

2 - Dates d'inscription et de réinscription



Attention

Afin de faciliter votre entrée en formation, nous vous invitons à procéder à votre inscription administrative complète le plus tôt possible et impérativement avant les dates limites d'inscription pour les entrées en Licence Niveau 1 et Master 1.



=> POUR TOUS LES ÉTUDIANTS S'INSCRIVANT OU SE RÉORIENTANT EN 1ÈRE ANNÉE DE LICENCE (PARCOURSUP):

- A partir du **5 Juillet jusqu'au 19 juillet midi**, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission avant le 10 juillet inclus.
- du **17 Août au 25 août midi**, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 11 juillet et le 20 août inclus.
- Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 21 août, l'inscription administrative se fait dans les 5 jours ouvrés.

=> POUR TOUS LES ÉTUDIANTS S'INSCRIVANT EN 1ÈRE ANNÉE DE MASTER (ATTENTION : REPORT DE LA DATE DE DÉBUT DES INSCRIPTIONS EN RAISON D'UN PROBLÈME TECHNIQUE):

- A partir **du mercredi 5 juillet (sous réserve) jusqu'au mardi 25 Juillet.**

Les candidats sont tenus de respecter les délais suivants pour procéder à leur inscription administrative :

- **avant le 20 juillet minuit** (si proposition définitivement acceptée avant le 17 juillet inclus),
- **avant le 24 août minuit** (si proposition définitivement acceptée entre le 18 juillet et le 22 août inclus),
- **5 jours ouvrés** (si proposition définitivement acceptée à partir du 23 août).

Les questions fréquentes *MON MASTER*

<https://www.monmaster.gouv.fr/questions-frequentes-1>(<https://www.monmaster.gouv.fr/questions-frequentes-1>)

=> POUR TOUS LES ÉTUDIANTS S'INSCRIVANT EN 2ÈME OU 3ÈME ANNÉE DE LICENCE, 2ÈME ANNÉE DE MASTER :

- A partir du **28 Juin au 25 Juillet inclus** et à partir du **17 Août au 1er Septembre** inclus.

=> POUR TOUS LES ÉTUDIANTS SE RÉINSCRIVANT (ÉTUDIANTS DÉJÀ UCA) :

- A partir du **28 Juin au 25 Juillet inclus** et à partir du **17 Août au 1er Septembre** inclus.

=> POUR TOUS LES ÉTUDIANTS S'INSCRIVANT EN DAEU (INFORMATION ACTUALISÉE LE 5 JUILLET) :

- Inscription ouverte à partir du **6 Juillet jusqu'au 21 Juillet** et du **21 Août au 1er Septembre** inclus.

=> POUR TOUS LES ÉTUDIANTS S'INSCRIVANT EN DU EEFE, PRÉPARATION AU CONCOURS

Informations communiquées par mail à chaque candidat admis.

=> POUR LES NOUVEAUX FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Calendrier des inscriptions en cours de définition.

Pour toute information, vous pouvez :

- prendre contact avec le service Formation continue des personnels enseignants de l'académie : fc.inspe@uca.fr

- consulter la page suivante : [DU entrée dans le métier\(https://inspe.uca.fr/formation/formation-continue-des-personnels-enseignants-de-lacademie-et-de-linspe/la-formation-des-fonctionnaires-stagiaires\)](https://inspe.uca.fr/formation/formation-continue-des-personnels-enseignants-de-lacademie-et-de-linspe/la-formation-des-fonctionnaires-stagiaires)

3 - Dates de rentrée 2023

Consultez la page dédiée.

4 - Contacts

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

> Pour une inscription en formation initiale : scolarite.inspe@uca.fr

> Pour une inscription en reprise d'études ou formation continue : fpro.inspe@uca.fr

CANDIDATER (ÉTAPE 1)

Vous n'avez pas encore candidaté et/ou reçu un avis favorable pour votre candidature, merci de prendre connaissance des informations sur notre page "[CANDIDATER](https://inspe.uca.fr/formation/scolarite/candidater-1)(<https://inspe.uca.fr/formation/scolarite/candidater-1>)"

[Coût d'une inscription dans l'enseignement supérieur](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865)(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865>)

Les droits d'inscription pour la préparation des diplômes nationaux de licence, master ou doctorat (LMD) sont fixés chaque année au niveau national. Vous devez également payer une cotisation vie étudiante et de campus ([CVEC](https://cvec.etudiant.gouv.fr/)(<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)); [En savoir plus](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865)(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865>).

Formation professionnelle continue - Frais de formation

Vous vous inscrivez en formation continue, vous avez besoin d'un devis concernant les **frais de formation** ? Prenez connaissance des informations disponibles en [cliquant ici](https://inspe.uca.fr/formation/formation-professionnelle-continue)(<https://inspe.uca.fr/formation/formation-professionnelle-continue>), (<https://www.uca.fr/formation/formation-tout-au-long-de-la->

vie)

<https://inspe.uca.fr/formation/scolarité/sinscrire-1> (<https://inspe.uca.fr/formation/scolarité/sinscrire-1>)